

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19545 - 76ÈME ANNÉE

Alors que la France reste un des pays les plus contaminés au monde, certains veulent mettre fin à la quarantaine de deux semaines à La Réunion

Coronavirus et quarantaine : Nouvelle-Calédonie et Polynésie à l'opposé de l'assouplissement

A La Réunion, près de 500 cas de COVID-19 ont été confirmés, dont plus de 70 % de cas importés avec une augmentation qui continue. La pression d'un lobby anti-quarantaine a entraîné la fin des deux semaines obligatoires dans un centre dédié. Elle est responsable d'un premier dérapage avec la contamination de 4 personnes lors d'une quarantaine à domicile la semaine dernière. Mais c'est la voie de l'assouplissement de la mesure de santé publique qui est privilégiée par l'État et certains acteurs économiques, avec comme objectif de réduire la quarantaine à une semaine. Dans d'autres collectivités de la République, la préoccupation n'est pas d'assouplir la quarantaine de deux semaines mais de la faire prendre en charge financièrement par ceux qui voyagent malgré la pandémie. Que ce soit en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie, le tourisme est pourtant là aussi la source d'importantes recettes, mais la santé est privilégiée aux hypothétiques profits à court-terme.

La quarantaine a pour but de circonscrire les cas importés à La Réunion. Toute personne arrivant dans notre île doit donc rester strictement confinée pendant 2 se-

maines pour éviter qu'elle puisse transmettre le coronavirus qu'elle aurait pu contracter en France. Mais cette mesure pose problème à des acteurs économiques qui croient que les touristes français vont venir cette année, et à un lobby anti-quarantaine. Pour La Réunion, l'État annonce soutenir l'expérimentation de mesures visant à réduire la durée de la quarantaine pour tout nouvel entrant sur notre territoire. « Nous allons mettre en place très rapidement les conditions d'une expérimentation », a annoncé samedi la ministre des Outre-mer. Cette proposition inclut un test COVID-19 dans les 2 jours précédant le voyage, puis une quarantaine réduite à une semaine à La Réunion. Un nouveau test de dépistage serait alors réalisé. S'il était négatif, alors le nouvel arrivant pourrait sortir de chez lui, mais des lieux qui restent à préciser lui seraient interdits. Cette proposition n'a pas reçu l'autorisation du Conseil scientifique, avait alors précisé la ministre, et la loi actuelle n'impose pas un test de dépistage avant d'embarquer. Et de souligner que tout repose sur la confiance : « Selon Mme Girardin, "il faut qu'on travaille sur la confiance des populations", leur "donner confiance sur les capacités sanitaires locales

à gérer" le virus, pour "sauver les meubles", en matière touristique, avec notamment le tourisme affinitaire (auprès de connaissances ou de proches), a-t-elle insisté », indique Réunion Première.

Une confiance qui sera bien difficile à établir en se limitant aux considérations sanitaires et en faisant passer le profit au second plan. En effet, si certains poussent à la fin de la quarantaine, il reste établi que la France est un des pays les plus touchés par le coronavirus et que la priorité doit être de casser toute possibilité de contamination venant de ce pays. Or, les conditions de l'entrée dans notre pays se sont assouplies. Cela découle de raisons culturelles liées à l'intégration à la France, et parce qu'un lobby anti-quarantaine estime qu'il est indigne pour un citoyen français de passer gratuitement deux semaines dans un hôtel de luxe au lieu de prendre le risque de contaminer n'importe qui. Aller encore plus loin dans l'assouplissement est forcément plus dangereux. C'est ce que rappelle le résultat tragique d'une quarantaine à domicile : 4 personnes contaminées par une autre venue de France.

Mesures plus strictes de protection contre les cas importés en Nouvelle-Calédonie et Polynésie

Ailleurs dans le monde, d'autres collectivités intégrées pourtant elles aussi dans la République française ont les moyens d'imposer comme priorité la protection de la population. A la différence de La Réunion, elles disposent de compétences pour cela. Tout comme les Etats du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie sont quasiment indemnes de cas de coronavirus, et elles comptent le rester, même si cela décourage la venue de touristes français.

En Nouvelle-Calédonie à l'arrivée dans le territoire, la quarantaine de trois semaines dont les deux premières dans un centre dédié et la troisième sous surveillance à domicile est la règle. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie réfléchit à faire payer la quarantaine obligatoire dans un hôtel par le passager ou ceux qui l'ont fait venir. En effet, des acteurs économiques mettent la pression pour une réouverture du trafic aérien qui se limite actuellement aux rapatriements.

La quarantaine de deux semaines était aussi la règle en Polynésie. 60 cas de coronavirus ont été confirmés depuis le début de l'épidémie mais aucun nouveau cas depuis 3 semaines. Cette situation découle du respect des mesures de confinement, de la fermeture de l'aéroport sauf pour les vols de rapatriement, et de la quarantaine stricte imposée aux rapatriés. Des recours devant la Justice ont eu lieu, car des passagers jugeaient indigne leur hébergement dans des logements d'étudiant. Ils ont obtenu gain de cause, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel estimant que cette mesure de santé publique est une atteinte aux libertés. Cela a suscité l'indignation de la CPME locale : « la chute de ce dispositif de sécurité qui s'érigait comme un premier

rempart contre la propagation du Covid-19, résonne comme un immense gâchis au regard des efforts énormes consentis par les autorités, la population, les salariés et les entreprises ». Pour sa part, le ministre de la Santé de Polynésie soulignait que « l'évolution de la maladie et du nombre de cas ont été liés à la contamination de personnes positives rentrées de voyage et n'ayant pas respecté strictement leur quarantaine ». D'où un durcissement des conditions de la quarantaine à domicile, le Gouvernement de Polynésie a trouvé le parade.

Jusqu'à 14000 euros d'amende en cas de fausse déclaration

Tout d'abord, toute personne venant de France et voulant se rendre en Polynésie doivent fournir une attestation médicale datant de moins de 3 jours certifiant qu'ils ont subi un test négatif au COVID-19. Ensuite, ils doivent remplir une fiche détaillée avec leur adresse en Polynésie, leur numéro de vol. S'ils souhaitent faire les deux semaines de quarantaine en dehors d'un centre dédié, les voyageurs doivent indiquer précisément dans cette fiche leur type d'habitation, sa superficie, la surface de l'éventuel jardin, si le logement dispose d'une salle de bain et d'une chambre destinées à l'usage exclusif du voyageur qui vient de débarquer. Ils doivent aussi indiquer le nom de la personne qui devra la ravitailler pendant ces deux semaines de quarantaine à domicile. Toute fausse déclaration est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 14.000 euros.

420 euros pour payer sa propre surveillance

Une fois arrivé à l'aéroport, le pas-

sager passe obligatoirement la première nuit dans un centre dédié. S'il opte malgré tout pour une quarantaine à domicile, alors il faudra qu'il finance lui-même sa surveillance, soit une somme de près de 420 euros pour ces deux semaines. C'est ce que précise une source proche de la cellule de crise sanitaire, citée par notre confrère Dépêches de Tahiti :

« Avant même leur départ, plus d'une vingtaine de Polynésiens ont contacté les autorités de santé pour demander à effectuer leur isolement à domicile. S'il est facile, pour les autorités, de surveiller 150 personnes confinées dans un ou deux lieux dédiés, il devient bien plus compliqué d'en surveiller 25 disséminées un peu partout sur le territoire. Or nous devons absolument éviter une réintroduction du virus. Obliger le contribuable à payer sa surveillance, c'est l'obliger à prendre conscience de la responsabilité qu'il a vis-à-vis de la population générale ».

Dans ces deux territoires du Pacifique, l'épidémie est bien moins importante qu'à La Réunion. Malgré tout, les gouvernements de ces pays ont pris la décision de maintenir une quarantaine stricte, qui sera financée par ceux qui décident malgré tout de voyager en venant de la France, un des pays les plus touchés au monde par le coronavirus. C'est bien une toute autre approche que celle décidée pour La Réunion.

M.M.

Edito

Les distances de sécurité respectées dans les transports ?

Depuis le début du déconfinement, nous voyons dans les bus des voyageurs qui se frôlent, qui se touchent, même. Aux heures de pointes, difficile d'éviter les contacts dans le bus. Évidemment, ce n'est pas toujours comme cela mais ceci démontre qu'il est impossible de faire respecter les gestes barrières.

Ces scènes se verront de plus en plus à la rentrée, où le nombre de voyageurs devrait continuer d'augmenter avec la reprise d'activité. Le nombre de bus devra être multiplié pour assurer une bonne distanciation. A bord, les usagers n'auront alors aucun mal à garder leurs distances. Marquages au sol, signalétique dans les couloirs et sur les arrêts pour réduire tout contact. Porte avant fermée, les usagers montent systématiquement par l'arrière. Plus aucun contact avec le chauffeur.

Sur les arrêts de bus, un peu plus de discipline est nécessaire, lorsqu'on voit des usagers avec leur gel hydroalcoolique entrain de se nettoyer les mains.

Autre scène étonnante, la non gratuité de ces masques alors que ce dernier est obligatoire dans les transports sous peine d'amende. Une tolérance a été observée au début mais plus depuis quelques jours. Depuis le 11 mai, c'est le contrôle systématique à l'entrée des bus, avec interdiction d'y entrer le visage découvert. Des contraintes et une appréhension qui ont poussé beaucoup de voyageurs à revoir leur trajet et leurs moyens de transport.

Les automobilistes se retrouvent un peu plus nombreux chaque semaine sur nos routes, entraînant des ralentissements et un degré de pollution en augmentation. Ce n'est pas une surprise : la route tient une place importante dans la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique.

Bertrand Ancelly

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Otè

**Bravo aou ! Bravo La Frans kolonyal !
Sa sé tout out kapab sa !**

Mi kash pa dir azot, moin pèrsonèl moin la touzour pansé La Frans la vyol lo droi la dékolonizasyon, kan èl la sépar Mayotte avèk lé z'ot zil komor. Moin lé sir, si mi ékri sa, nora touzour in pé pou vol amoin dan lé plime, pou dir konm moin la lir, inndé foi bann komorien sé in bann moun étranj par raport bann maoré... Méinn foi ké bann La Frans kolonyal la fé sa, mi yèmré kant mèm li pran son responsabilité/si li la nyabou, pou son zintéré, par la manipilasyon, par la koripsyon, artir Mayotte dann l'ansanm komorien, zordi èl néna dévoir par raport bann maoré, par raport lil Mayotte é moin, pèrsonèl, mi pans La shèr é dous frans i asime pa son dévoir konm èl i dovré fèr.

Yèr granmatin, moin la rogard zournal parlé dsi Mayotte la promyèr é moin la vi, ankòr in foi, lo sor La Frans i rézèrv bann maoré i bote pa moin ditou, pétète i bote a zot, mé shakinn son gou son santiman.. Moin la vi laba néna in prizon avèk 43 prizonyé é soisanntrois pèrsonne la trap lo covid 19: an in zour, prizonyé konm gardien la prizon. In délègué sindikal la déklar la diréksyon moin mi diré l'étala pa pran son responsabilité. Moin la vi bann maoré, bann moun bien, apré fé in manifèstasyon pars bann pov é bann kagnar konm i di, i anpèsh azot konsome an pé. Moin la vi galman bann bato d'plézir... é d'plézans avèk in bann demoun bien blan épi bien blon apré prépar zot bato pou lo bann touris ; anfin, moin la vi dé shoz, i rapèl amoin La Rényon é an parmi lékol an fransé pou dévlop la kiltir épi l'ansègnman lo kolonyal i pans lé bon pou banna.

Donk, la konklizyon mi antir ladan, sé ké, si i kontinyé dévlopman Mayotte va bate dsi troi pate konm sète La Rényon émi domann amoinsa lé vré galman pou nou rényonési i ariv in kriz konm lo covid mé dis foi pli for, san foi pli for, mil foi pli for koman la puisans kolonyal va fé pou garanti lo manzé k'i fo, lo lozman k'i fo, lo santé k'i fo, épi lo kiltir k'i vé pou nou. Parl pa lo lékonomi, sète la konm sète zordi La Rényon sar an rade, ébiensir in pé va di La Frans i p épa ramass tout la mizèr di mond. Bravo aou ! Bravo la frans kolonyal ! Ou la bien réisi ! Ou i pé z'ète fyèr d'ou.

Justin